

UNIVERSITE DE MONCTON
FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION
MONCTON

**LA FORMATION UNIVERSITAIRE COMME MANIFESTATION D'UN PROJET DE
SOCIETE AU NOUVEAU-BRUNSWICK FRANCOPHONE :
EPANOUISSEMENT ET SURVIVANCE**

Mémoire remis à la Commission sur l'enseignement postsecondaire au
Nouveau-Brunswick

Ont participé à la rédaction :

BOURQUE, Jimmy, Ph.D.	professeur adjoint
FREIMAN, Viktor, Ph.D.	professeur agrégé
GAUDET, Jeanne d'Arc, Ph.D.	professeure titulaire
LANG, Mathieu, M.A.	professeur adjoint
RICHARD, Jean-François, Ph.D.	professeur agrégé
ROBICHAUD, Lise, Ph.D.	professeure titulaire

Avril 2007

LA FORMATION UNIVERSITAIRE COMME MANIFESTATION D'UN PROJET DE SOCIÉTÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK FRANCOPHONE : EPANOUISSEMENT ET SURVIVANCE

« Les inventions des grandes civilisations -arts, religions, systèmes politiques, sciences et technologies -marquent les principales étapes de l'évolution culturelle. Être humain veut dire être créatif. » (Csikszentmihalyi, 2006, p. 296)

Introduction

Notre réflexion portera sur la forme et le contenu du document préparé par la Commission sur l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick, avec une rétroaction inscrite dans une perspective de reconstruction. Nous pensons que celle-ci passe par la vision d'une formation universitaire comme manifestation d'un projet de société au Nouveau-Brunswick francophone pour l'épanouissement et la survivance du peuple acadien.

Avant d'aborder des avenues de réflexions et de solutions, nous aimerions porter à votre attention qu'une lecture attentive du document de réflexion préparé par la Commission sur l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick laisse entrevoir une méconnaissance de la mission de l'enseignement en milieu universitaire, de ses volets recherche, développement et créativité ainsi que du volet service à la collectivité. Le document présente malheureusement plusieurs aspects qui relèvent davantage de l'opinion que des faits, qui manquent de substance et qui témoignent de l'adhésion à une idéologie qui ne peut que mal s'appliquer à une institution dont la finalité n'est pas le profit ou la rentabilité immédiate. En général, le document laisse l'impression d'une réflexion plutôt vague qui néglige plusieurs des enjeux et des problématiques propres à la société néo-brunswickoise, surtout francophone. Plusieurs conclusions doivent être questionnées ou examinées plus en profondeur.

Dans les lignes qui suivent nous traiterons de la conception de l'éducation postsecondaire, de son lien avec le marché, de la mission des universités, du rôle particulier de l'Université de Moncton dans la société acadienne ainsi que de la complémentarité entre le réseau universitaire et celui des collèges communautaires.

1. L'éducation postsecondaire : andragogie ou formation initiale à l'emploi ?

Dans leur réflexion, les auteurs semblent considérer l'éducation post-secondaire comme une entité en soi, coupée du reste de la formation, sans voir le portrait global de l'éducation au

Nouveau-Brunswick. En tant qu'éducateurs, nous pensons que le concept d'une éducation durant toute la vie serait plus approprié, car il permettrait d'étudier les problématiques et les enjeux dans toute leur complexité, du préscolaire à une formation continue qui peut se poursuivre jusqu'à un âge avancé. Ce concept a d'ailleurs maintenant une place bien ancrée dans le jargon des administrateurs et des capitaines d'entreprise : on comprend mal que la Commission l'ait omis... Que ce soit par pure soif de savoir ou en raison d'exigences de spécialisation professionnelle, de perfectionnement ou de mise à jour, jeunes et moins jeunes passent maintenant plus de temps sur les bancs d'écoles que leurs parents ne l'avaient fait.

En même temps, nous pouvons constater l'omission d'aborder les conséquences logiques des politiques scolaires adoptées dans les dernières années, l'inclusion par exemple. Le document ne considère pas les personnes qui sortent de ce système en ayant toujours des besoins spéciaux.

2. L'éducation esclave des marchés financiers ?

D'autres propos de ce document nous laissent perplexes, car le langage indique que son orientation est plutôt mercantile et sert de toile de fond à un virage de la formation postsecondaire au Nouveau-Brunswick qui s'opérerait sous le signe des « rationalisations », des compressions budgétaires et de sacrifices en termes de qualité. La posture du texte préparé par la Commission propose une vision de l'Université sans sa nature universelle, qui implique une diversité dans les choix de programmes d'études et d'objets de recherche. Or, le document à l'étude nous parle plutôt de la conviction qu'être à la hauteur des exigences du marché économique global est le défi numéro un et ce, bien que de nombreux ouvrages aient démontré que l'application des critères de performance des entreprises privées au fonctionnement des universités était une aberration et rendait une image à la fois distordue et réductrice de l'apport des universités à la société.

Le contenu du texte affirme fortement une conception de la mission de l'Université qui puise ses fondements dans le paradigme rationnel, au service de la technologie et des industries. Or, cette conception de l'éducation porte une attention restreinte au développement psychomoteur, aux habiletés sociales, à l'esthétique et accorde peu d'importance au fonctionnement sensuel, relationnel, mystique, imaginaire et affectif. Toujours selon les auteurs, cette approche cherche à aider les étudiantes et les étudiants à acquérir les outils intellectuels qui leur permettront de contribuer à la permanence des orientations de la société

industrielle. Les valeurs et les intérêts de la société dont parle la Commission sur l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick sont dominés par des intérêts économiques et l'individu doit être socialisé à l'idée de progrès, de production et de consommation ; il doit véhiculer le progrès économique comme image de créativité, présenter les relations humaines selon la stratégie du marché en valorisant la compétition. Il y a là un écart important avec les idéaux qui ont guidé la fondation de l'Académie à Athènes par Platon et qui ont donné naissance à la tradition universitaire moderne, de Wilhelm von Humboldt à nos jours.

À une époque où les dangers de l'adhésion dogmatique au credo économiste prônant la libéralisation et la mondialisation des marchés, la libre concurrence et la surconsommation ne sont que trop évidents (changements climatiques, pollution, endettement croissant, exploitation des travailleurs, mises à pieds massives, gestion des déchets, guerres pour les ressources naturelles, déforestation, pillage du Tiers-monde, etc.), créer un système post-secondaire entièrement calqué sur ce modèle équivaudrait à annihiler l'élan créatif et la réflexion critique nécessaires au dépassement de ce même modèle. Mettre l'université entièrement au service de l'industrie, c'est nier l'apport des libres-penseurs et assujettir l'enseignement et la recherche aux profits des actionnaires et ce, aux dépens des considérations éthiques et de l'épanouissement de la personne comme être humain. Veut-on former uniquement des travailleurs et des technologues ou désire-t-on aussi préparer de futurs citoyens avant tout capables de jouer leur rôle dans une société libre et démocratique, capables de réfléchir, de comprendre leur monde, d'en imaginer et d'en créer un meilleur ?

3. L'essence des universités : universalité et démocratisation de la formation

Le document de l'Université de Moncton intitulé *Mise à jour du projet institutionnel et plan stratégique 1992-1995* énonce la mission globale de l'institution : « l'Université se veut un milieu de vie épanouissant où la liberté d'expression et l'autonomie assurent le plein développement de son potentiel humain » (p. 9). Nous remarquons aussi qu'à la Faculté des sciences de l'éducation, une nouvelle mission fut adoptée, en 1997, et elle renforce les mêmes valeurs. Ainsi, le document *Vers une pédagogie actualisante* (1999) définit la mission de la Faculté des sciences de l'éducation comme suit : « assurer une formation initiale et continue de qualité aux professionnelles et professionnels qui oeuvrent dans les systèmes éducatifs francophones de l'Acadie » (p. 4). Par ses activités académiques, la Faculté doit contribuer à la défense et à la promotion de la langue française, à l'excellence des interventions

éducatives, à l'approfondissement des connaissances en éducation et à la réalisation d'un projet de société visant un monde de paix, de justice et de solidarité.

Bien qu'il ait été démontré que la mission de l'université comme institution va au-delà de l'accumulation de biens matériels et de la réussite professionnelle mesurée en dollars, il faut souligner qu'elle participe à la construction d'individus qui contribuent à notre société par leurs idées créatives et innovatrices. L'Université est un lieu de formation de la pensée critique et contribue à former des leaders. L'éducation est fondée sur le postulat d'éducabilité, selon lequel tout individu peut apprendre. En découle le devoir de l'état démocratique de fournir à tous des chances égales de développement. Il s'agit ici de permettre à toutes et à tous de se réaliser, de s'accomplir et de se dépasser, ce qui ne se limite pas uniquement aux domaines plus facilement « monnayables ». La Commission dirait-elle que les Dali, Mozart, Ghandi, Jefferson, Rousseau, Kafka, Jara, Marx, Gibran, Mandela et autres, dont les acadiens Antonine Maillet et Pascal Poirier, n'ont pas contribué à façonner leur société ? Une société, pour se bâtir, a besoin de créateurs dans tous les domaines, qu'ils soient scientifiques, artistiques, linguistiques ou autres.

Notre société doit laisser place à des valeurs aux antipodes du profil corporatif idéal : compassion, ouverture, tolérance, empathie, etc. « Laisser place » signifie ici valoriser au même titre que les valeurs plus brutales qui sont récompensées dans les arènes économiques. Par corollaire, il faut que les gens qui choisissent de vivre ces valeurs disposent d'opportunités de les développer. Des talents et des aptitudes diverses font la richesse de la société. Les portes des études supérieures doivent demeurer ouvertes pour ceux et celles qui élèvent l'esprit d'un peuple, pas seulement son compte en banque. Le document de la Commission, en considérant l'affluence d'étudiantes et d'étudiants dans le programme des Arts comme un problème, sans d'ailleurs préciser si cette situation est propre au Nouveau-Brunswick, veut privilégier les besoins de l'industrie aux dépens des intérêts et des affinités des jeunes. Les prochaines générations auraient-elles le devoir de sacrifier leur vie au rendement économique ?

4. L'Université de Moncton pour la survivance de la société acadienne

Le Nouveau-Brunswick constitue la seule province officiellement bilingue au sein du Canada et, de ce fait, accorde des droits importants en matière d'éducation au milieu francophone minoritaire. Ces droits sont le résultat de combats acharnés et témoignent de plusieurs siècles

d'histoire qui ont contribué à la fondation de l'Université de Moncton comme centre de rassemblement, de protection et de développement de la culture francophone au Nouveau-Brunswick. Nous osons espérer que, dans sa vision de l'éducation au postsecondaire, la Commission respectera la dualité linguistique du Nouveau-Brunswick. En effet, il serait irresponsable et très dommageable, pour les francophones du Nouveau-Brunswick, d'envisager une fusion de l'Université de Moncton avec des institutions anglophones. Il s'agirait là d'une approche de déconstruction sociale. De même, une réduction des programmes offerts et ce, à tous les cycles, constituerait une avenue inacceptable pour la communauté acadienne et la négation des luttes passées, de l'histoire même du peuple Acadien.

Du point de vue des francophones du Nouveau-Brunswick, à cause de leur statut de minorité linguistique et culturelle au Canada et en raison du rattrapage à faire par rapport aux universités anglophones de la province, dont la plus ancienne fut construite à une époque où le peuple acadien n'avait pas accès à l'éducation et oeuvrait à sa survie, il serait même pertinent d'augmenter le budget de nos institutions francophones postsecondaires (datant des années 1960) pour remédier à cette différence due à des décisions politiques antérieures. En plus de ce rattrapage financier pour notre institution, pourquoi ne pas arrimer nos taux de scolarités avec les autres institutions francophones du Canada, avec lesquelles nous sommes en compétition ?

Tout le volet culturel et linguistique, pourtant primordial dans un contexte de formation en milieu minoritaire, devrait être présent dans le document alors que nous ne le trouvons pas. Ce n'est pas pour rien qu'il y a dualité linguistique dans les écoles publiques de la maternelle à la 12^e année. Il faut qu'il en demeure ainsi avec le secteur de formation postsecondaire, il en va de notre survivance en tant que peuple francophone acadien, en situation minoritaire au Canada.

5. Un regard condescendant sur l'éducation universitaire

Nous sommes également peinés de constater le regard que portent les commissaires sur l'éducation universitaire et, par contrecoup, sur les gens qui oeuvrent à former nos jeunes pour l'avenir. Plusieurs questions et affirmations témoignent d'une méfiance, voire d'une certaine condescendance de la Commission à l'endroit du personnel enseignant. À titre d'exemples voici trois extraits de votre document de réflexion :

- « Les universités connaissent-elles assez bien les nouveautés dans les écoles secondaires de la province? »
- La volonté d'éliminer le « mauvais enseignement »
- « ...postsecondaire plus innovateur et plus créatif »

Les commissaires ignoreraient-ils que les enseignantes et les enseignants du secondaire sont formés à l'université ? Qu'une partie des dites « nouveautés » origine de la recherche universitaire et de l'innovation dans la formation à l'enseignement ? Et sur quoi s'appuie la Commission pour diagnostiquer ce « mauvais enseignement » ? Qu'entend-on d'ailleurs, au juste, par « mauvais enseignement » ? Loin de nous l'idée de nier qu'il y a place à amélioration, mais le « mauvais enseignement » constitue-t-il un problème endémique ? La Commission doit d'abord faire ses devoirs avant de lancer des accusations alarmistes qui risquent de miner à tort la crédibilité du système qu'elle entend améliorer. Enfin, la Commission doit préciser dans quel sens le secteur postsecondaire doit être plus innovateur et créatif et démontrer qu'il ne l'est pas assez. Nous désirons d'ailleurs rappeler aux commissaires que l'innovation et la créativité sont souvent limitées par des contraintes budgétaires : de même que la personne la plus innovatrice au monde n'arrivera pas à créer une station spatiale fonctionnelle avec quelques planches et des cannettes vides, les universitaires ne peuvent révolutionner leur domaine sans disposer de ressources allant au-delà des budgets minimum d'opération.

6. Universités et collèges communautaires : des missions complémentaires mais spécifiques

D'entrée de jeu, deux remarques s'imposent avant de débiter une analyse de cet enjeu. D'abord, en faisant diverses comparaisons statistiques, le document présente la situation quant aux choix de voies de formation d'une façon qui laisse croire qu'au Nouveau-Brunswick, le système défavorise les collèges. Toutefois, le système scolaire (primaire et secondaire) au Nouveau-Brunswick est tout à fait particulier, car tous les élèves, ou presque, sont à l'école jusqu'à la 12^e année. Le tableau qui présente les pourcentages de jeunes qui commencent des études universitaires en comparaison avec les autres provinces tient-il compte de ce phénomène ?

Puis, les deux graphiques portant sur les taux de participation à la formation universitaire versus collégiale permettent de poser deux questions : sur le choix des échelles, qui peuvent faire paraître plus grand l'écart entre le Nouveau-Brunswick et le Canada dans le cas des collèges, et sur le choix d'arrêter en 2003. Peut-on se servir de ces données en 2007, puisqu'on voit déjà en 2003 une diminution pour le Canada et une stabilisation au Nouveau-Brunswick?

Sur ce, nous convenons que les rôles et les responsabilités des institutions postsecondaires néo-brunswickoises pourraient être révisés. Il est certain qu'avec quatre universités publiques et un système de collèges communautaires, une réflexion sur la façon de mieux servir la population individuellement, collectivement et en collaboration demande une analyse à la fois macroscopique et microscopique de la situation.

Il devient alors tentant de suggérer qu'un système d'éducation postsecondaire dans une province dont la population est restreinte pourrait bénéficier d'un certain décloisonnement entre universités, entre collèges et entre universités et collèges. Il n'est certes pas techniquement impossible d'envisager un décloisonnement entre les universités néo-brunswickoises. Il reste que chaque institution a sa mission particulière et que l'Université de Moncton, tout particulièrement, a un rôle très spécifique à jouer dans la formation offerte à la population francophone. Cette réalité fait que le décloisonnement au point de vue des programmes de formation s'avère difficile en raison des différences de réalités institutionnelles, dont les langues de livraison de programmes. D'attribuer à chaque université la responsabilité de certains programmes de formation priverait du même coup une partie de la population de l'accès à ces programmes, ne serait-ce qu'en raison de la langue de livraison.

Le décloisonnement entre universités et collèges mérite également une certaine réflexion. La réalité actuelle à l'Université de Moncton démontre que l'articulation de divers programmes entre collèges et universités est possible. Il existe présentement deux tels programmes qui sont en place depuis plusieurs années et deux autres programmes qui viennent d'être développés. Il reste qu'il faut être prudent dans le développement de tels programmes : les missions respectives d'une université et d'un collège communautaire ne sont pas les mêmes. Le caractère technique et professionnel des collèges limite les possibilités de partenariats au point de vue de la formation. De plus, la suggestion de la Commission d'impliquer davantage les

collèges dans la recherche, si elle nous semble louable à bien des égards, soulève d'autres problématiques, dont celle de la formation à la recherche. Si la recherche demeure encore une chasse gardée universitaire, c'est qu'elle demande une formation poussée, autant disciplinaire que méthodologique. Cette spécialisation est assurée par les programmes de maîtrise et, surtout, de doctorat. Si nous sommes ouverts à une collaboration en recherche avec des intervenants du milieu collégial, notamment dans une optique de recherche collaborative, nous voyons difficilement comme le réseau des collèges communautaires pourrait être impliqué systématiquement en recherche de façon autonome, à moins que ces intervenants ne disposent de la formation requise.

Conclusion

Bref, les universités du monde entier ont le mandat de préserver le caractère universel en enseignement, dans les services à la collectivité et en recherche, développement et création. Pour ce faire, elles doivent s'éloigner de la position uniquement utilitariste.

Nous faisons appel à la vigilance des commissaires pour conserver le caractère de liberté des universités pour mieux accompagner les apprenantes et les apprenants vers des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être et des savoir-devenir afin de former des penseurs, des leaders capables de participer pleinement, de manière créative, à la construction de la société acadienne, néo-brunswickoise et canadienne tout en oeuvrant à la construction d'un monde meilleur pour les populations d'ici et d'ailleurs.

Nous croyons impératif de maintenir une Université qui promeut le développement global de l'individu. Pour ce faire, le système universitaire doit continuer à mettre l'accent sur la formation de la pensée, de l'esprit critique, de la créativité et du sens de la collaboration en vue de participer en tant que citoyenne et citoyen à la transformation de la société sans pour autant négliger la formation aux compétences d'employabilité, mais sans non plus leur laisser toute la place.

Mot de la fin

« Dans le climat actuel, un domaine où des mesures quantifiables sont possibles prend le pas sur ceux où elles ne le sont pas. Ce qui peut être mesuré est réel, croyons-nous, et le reste nous intéresse moins...à l'inverse, la sensibilité, l'altruisme et la générosité intéresse peu car il n'existe pas de méthode fiable pour les quantifier. Ce biais est parfois lourd de conséquences - pour la manière dont nous définissons le progrès social, par exemple. » (Csikszentmihalyi, 2006, p.44).

Références

- Csikszentmihalyi, M. (2006). *La créativité. Psychologie de la découverte et de l'invention*. Paris : Robert Laffont.
- Faculté des sciences de l'éducation (1999). *Vers une pédagogie actualisante. Mission de la Faculté des sciences de l'éducation et formation initiale à l'enseignement*. Moncton : Université de Moncton.
- Université de Moncton (1992). *Optimiser le potentiel humain de l'université. Mise à jour du projet institutionnel et plan stratégique 1992-1995*. Moncton : Université de Moncton, cabinet du recteur.